

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 13 décembre 2021**

**Délibération n° 2021-0904**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Habitat - Logement social - Résiliation, à titre onéreux, du bail emphytéotique consenti à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat sur les lots d'un immeuble en copropriété situé 200 et 202 rue de Créqui

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

**Conseil du 13 décembre 2021****Délibération n° 2021-0904**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Habitat - Logement social - Résiliation, à titre onéreux, du bail emphytéotique consenti à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat sur les lots d'un immeuble en copropriété situé 200 et 202 rue de Créqui

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) opération de restauration immobilière, la Métropole de Lyon a acquis, puis mis à bail emphytéotique, au profit de l'OPH Grand Lyon habitat, 2 lots situés au 3<sup>ème</sup> étage d'un immeuble en copropriété, 200 et 202 rue de Créqui à Lyon 3ème, cadastré AO 105.

**II - Désignation des biens**

Il s'agit :

- du lot n° 43 constituant un studio situé au 3<sup>ème</sup> étage, d'une superficie de 18,96 m<sup>2</sup>, avec les 12/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- du lot n° 44 constituant un studio situé au 3<sup>ème</sup> étage, d'une superficie de 21,30 m<sup>2</sup>, avec les 14/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot.

La Métropole s'est également rendu propriétaire du lot n° 42 existant à ce même étage.

Il s'agit de 3 lots à usage de greniers qui ont été transformés en logements, suite au modificatif d'état descriptif de division du 19 juin 1986, mais qui ne respectent pas les normes d'habitabilité en vigueur.

Ils sont, de ce fait, actuellement inoccupés et malheureusement régulièrement squattés, ce qui provoque des dommages dans les appartements situés à l'étage du dessous.

**III - Projet et conditions financières**

La Métropole avait mis les lots n° 43 et n° 44 à disposition de l'OPH Grand Lyon habitat dans un objectif de travailler sur le projet de création d'un logement. Les conditions techniques n'étant pas remplies pour pouvoir réaliser ce dernier, il convient de rendre à ces lots leur vocation initiale de combles et ce, afin de remédier aux dysfonctionnements de gestion qu'ils engendrent.

Aussi, la Métropole propose de résilier le bail emphytéotique consenti à l'OPH Grand Lyon habitat sur les lots n° 43 et 44 et de céder l'ensemble des 3 lots précités au syndicat des copropriétaires afin de leur donner un usage de combles non accessibles. L'objectif étant de condamner définitivement l'accès au 3<sup>ème</sup> étage et de limiter ainsi les squats dans cette partie de l'immeuble.

Aussi, aux termes du projet d'acte qui a été établi, la résiliation du bail emphytéotique interviendrait en contrepartie d'une indemnité négociée à hauteur de 7 033,60 € au vu des frais supportés par la Métropole et Grand Lyon habitat ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 20 octobre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la résiliation du bail emphytéotique, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 7 033,60 €, outre les frais estimés d'acte notarié de 1 280 €, soit un montant global de 8 313,60 €, conclu avec l'OPH Grand Lyon habitat portant sur les lots n° 43 et 44 d'un immeuble en copropriété situé 200 et 202 rue de Créqui à Lyon 3ème.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette résiliation de bail.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 8 313,60 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2022 - chapitre 011 - opération n° 0P07O4949.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271848-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
---